

+ 20 % DE DEMANDES de bourses en 13 ans

▶ En 2013-2014, près de 160.000 jeunes ont sollicité une aide financière pour mener leurs études secondaires ou supérieures

▶ Un enseignement totalement gratuit? La Belgique en est encore bien loin. Les études, qu'elles soient secondaires ou supérieures, coûtent de plus en plus cher aux jeunes et à leurs parents. À tel point qu'ils sont chaque fois plus nombreux à se tourner vers la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour obtenir une aide financière. Selon le dernier rapport de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE), ils n'étaient que 131.755 à faire une demande en 2000-2001 (secondaire et supérieur confondus). Leur nombre est passé à 159.960 en 2013-2014. Soit une augmentation de 21% en à peine 13 ans.

Cette évolution, aussi importante soit-elle, ne s'explique pas par un seul facteur. "D'une part, on remarque une augmentation du nombre d'inscrits dans nos établissements d'enseignement supérieur. D'autre part, notre travail de communication semble être plus efficace et les jeunes sont plus au courant de leurs droits. Ils ont donc toutes les cartes en main pour mener à bien leur demande", explique Marie-Ange Lagasse, directrice de la DAPE.

MAIS UN AUTRE facteur plus important doit aussi entrer en compte. La crise économique est aussi passée par là et de nombreux étudiants se retrouvent avec très

peu de ressources pour faire face à leurs années d'études. Le coût de la vie a lui aussi augmenté, en particulier en ce qui concerne les loyers. Malgré cela, le montant moyen des allocations n'a pas évolué depuis près de 5 ans. Il s'établit aujourd'hui, pour le supérieur, à 1.014 €.

Pour la Fédération des étudiants francophones (Fef), cette situation est loin d'être acceptable. "Le montant de ces allocations est largement insuffisant. Il ne faut pas oublier que l'étudiant est une personne sans revenus et que les frais liés à la scolarité sont très importants et ne font qu'augmenter. De plus, nous pensons qu'il faut aussi revoir les conditions d'octroi des bourses. Elles sont en effet basées sur les extraits de rôle des parents. Elles ont donc en pratique 2 ans d'écart avec leurs revenus réels", précise Brieux Wathelet, président de la Fef.

Romain Demoustier

De plus en plus d'étudiants au CPAS

C'est une constante depuis plusieurs années : les étudiants se tournent de plus en plus vers les CPAS pour subvenir à leurs besoins.

En début de cette année, ils étaient plus de 13.000 à bénéficier du Revenu d'intégration sociale (RIS).

Cela représente une augmentation de 233 % par rapport à l'année 2003.

Cette explosion s'explique avant tout par le passage de la crise économique dans notre pays depuis près d'une décennie.

Problème : de nombreuses associations dénoncent la rigueur des conditions d'octroi de ce revenu.

POUR POUVOIR en bénéficier, l'étudiant n'est, par exemple, pas autorisé à redoubler une année et se voit dans l'obligation de trouver un job pendant l'été.

"C'est totalement injuste. On demande aux enfants des familles défavorisées de faire encore plus d'efforts pour avoir accès à l'université. Nous sommes face à un enseignement à deux vitesses. Même s'il faut avouer que, sans le CPAS, ces jeunes ne pourraient même pas rêver de faire des études supérieures", s'indigne Charlie Le Paige, président du Comac (jeunes du PTB).

R. D.

Évitez le rush de septembre : introduisez au plus vite votre dossier

Les dossiers concernant les demandes d'allocations d'études peuvent être introduits depuis le 1^{er} juillet pour l'année scolaire 2015-2016.

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on recommande vivement aux étudiants de communiquer leur demande au plus vite. *"En septembre, nous recevons énormément de demandes. Et comme les dossiers sont traités par ordre chronologique d'arrivée, les délais peuvent être plus longs à cette période",* explique Marie-Ange Lagasse, directrice de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE).

Et si vous n'avez pas encore tous les documents sous la main, ce n'est pas grave. *"L'important, c'est avant tout que la demande soit introduite. Si vous le faites maintenant, le gestionnaire de votre dossier aura plus de temps pour cibler les documents manquants et revenir vers vous le plus vite possi-*

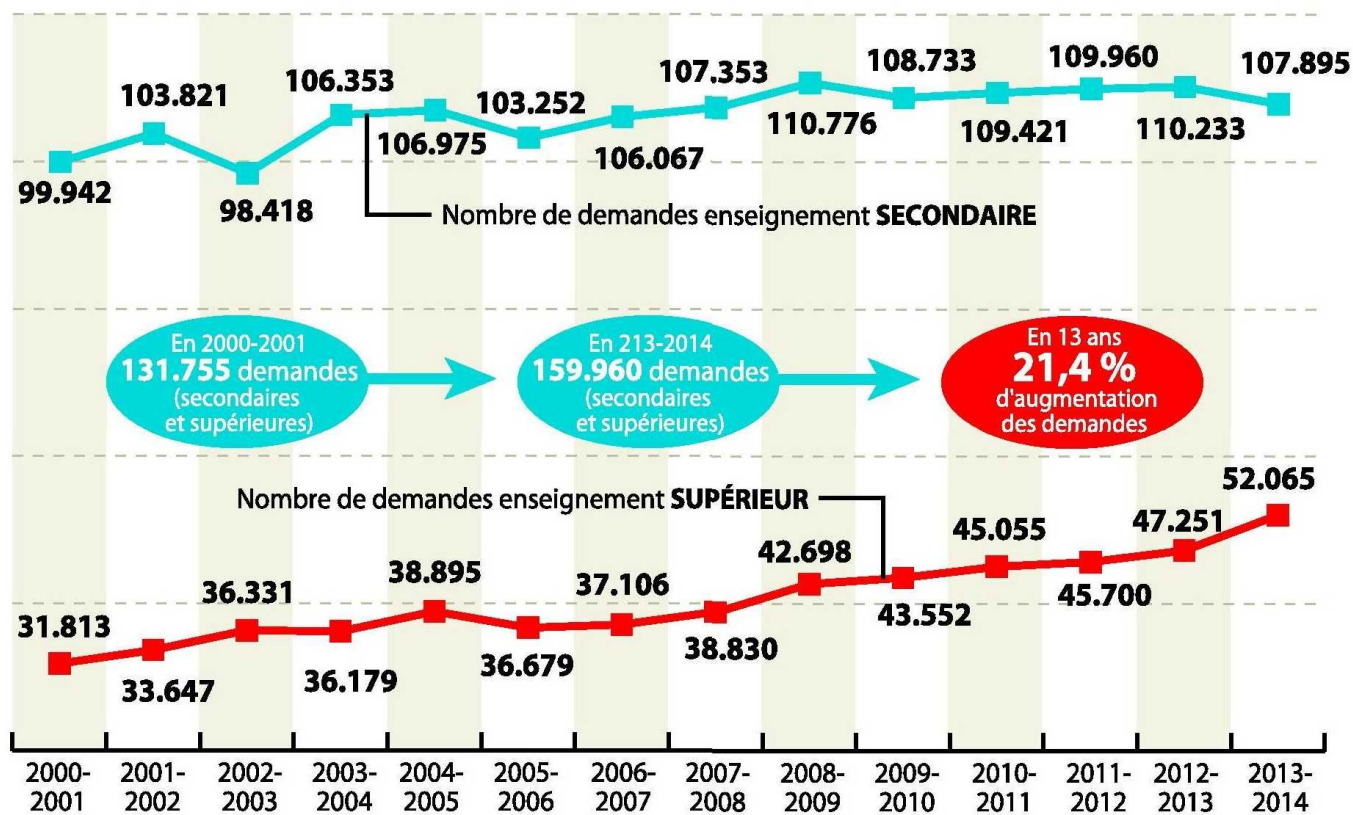
ble", poursuit M^{me} Lagasse.

Côté pratique, les demandes peuvent être introduites de façon informatique (en passant par le site <http://www.allocations-etudes.cfwb.be/>), mais pas seulement. *"Nous acceptons encore les demandes papier mais ces dernières doivent être envoyées par courrier recommandé, et chaque année. Nous recommandons tout de même de passer par notre site, tout y est beaucoup plus rapide et efficace",* note la directrice de la DAPE.

POUR LE SECONDAIRE, les demandes peuvent être introduites jusqu'au 31 octobre. Concernant le supérieur, le délai est plus long, il se termine aux alentours du 4 janvier. Mais, même pour les retardataires, mieux vaut prendre ses précautions. Les services de l'administration ferment leurs portes pendant deux semaines pendant la période des fêtes de fin d'année.

R. D.

Évolution du nombre de demandes d'allocations d'études secondaires et supérieures



Source : CWB

IPM Graphics